

Considérant que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Considérant que ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents.

Considérant que selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Considérant qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et qui doit avoir été transmis à l'ensemble des conseillers.

Considérant que la tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

L'année 2026 constitue une année charnière pour Nièvre Numérique avec la fin de la DSP du réseau de 1^{ère} génération (adsl et fibre professionnelle) confié il y a 20 ans à Axione et l'engagement du réseau de 3^{ème} génération qui proposera de nouveaux services numériques pour les collectivités (Objets connectés, 5G territoriale, bouquets de services télécom....).

En 20 ans la transformation numérique des territoires n'a fait que s'accélérer et change même d'échelle ces dernières années.

Au-delà de la réussite de notre aménagement numérique, de nouveaux défis se présentent à nous : généralisation des usages de la data et de l'IA pour améliorer les services publics, montée en puissance de la gouvernance des données, exigences renforcées en matière de cybersécurité et souveraineté numérique avec néanmoins une attention particulière apportée aux questions de sobriété numérique et d'empreinte environnementale des infrastructures.

Ces changements s'opèrent toutefois sous contraintes avec des budgets limités et peu de compétences sur ces enjeux dans les collectivités.

Le réseau de 2^{ème} génération (FTTH) confié en affermage à Orange Concessions et le réseau de 3^{ème} génération en cours de déploiement devront permettre grâce

aux redevances perçues de dégager des marges de manœuvres pour répondre à ces nouveaux défis et accompagner les collectivités locales dans une dynamique de Territoire Connecté et Durable.

I- Bilan Réseau de 2^{ème} génération (NIÈVRE THD)

Le déploiement du réseau d'initiative publique NIÈVRE THD est maintenant achevé avec plus de 44 000 prises FTTH construites. Restent un peu plus de 700 prises qui seront réalisées dès autorisation (convention d'immeubles principalement et raccordement complexes) dans le cadre de la vie du réseau.

Le budget prévisionnel déposé auprès des financeurs s'établit à hauteur de 77 557 095 € TTC (64 630 913 € HT) pour un déploiement de 48 236 prises.

Investissements	64 630 913 €	100%	Ressources	64 630 913 €	100,0%
FttN	1 523 333 €	2%	Etat (FSN hors bonus)	20 594 197 €	31,9%
Collecte	- €	0%	Bonus 15% Etat-FSN	3 089 130 €	4,8%
Transport anticipé	- €	0%	FEDER	6 000 000 €	9,3%
Raccordements sites prio	- €	0,0%	Région	12 750 000 €	19,7%
Desserte FttH	50 931 080 €	79%	Département	10 000 000 €	15,5%
Raccordements FttH	11 179 000 €	17%	EPCL et Nièvre Num	12 196 673 €	18,9%
Inclusion Numérique	100 000 €	0%			
Etudes	897 500 €	1,4%			

L'objectif du nombre de prises à déployer a été ajusté à 45 152 prises après études terrain.

Les dépenses réalisées au 31 décembre 2025 s'établissent à hauteur de 74 545 831 € TTC sur la base de 44 445 prises déployées.

RECAPITULATIF DEPENSES NIEVRE THD	
	Montant TTC
TRAVAUX DE DEPLOIEMENT	62 768 400,14 €
TRAVAUX MED	2 269 991,44 €
TRAVAUX DIVERS	2 013 123,39 €
MOE	5 344 609,78 €
DIVERS ORANGE	2 149 706,68 €
Total dépensé	74 545 831,43 €

2018-2025	ATTENDU	PERCU
RECETTES		
TVA	12 926 182	8 946 316
REMBOURSEMENT BFC		2 205 612
ETAT	23 683 327	19 988 861
EPCI	12 196 673	12 567 737
CD 58	10 000 000	10 000 000
FEDER	6 000 000	5 966 488
REGION	12 750 000	12 552 402
TOTAL RECETTES	77 556 182	72 227 416

Les recettes perçues pour le premier établissement réseau s'établissent à 72,2 M€ au 31 décembre 2025 soit un déficit de 2,3 M€.

II- Le budget principal

Le budget principal (SPA) prend en charge :

- Les fonctions supports de Nièvre Numérique,
- Le développement des usages notamment à travers les projets européens.

Ce budget porte également les projets suivants :

- Les investissements dans le wifi territorial (places de villages connectées),
- La DSP du réseau de 1^{ère} génération et notamment les investissements dans la fibre professionnelle (reprise du réseau FTTO de la Communauté de communes Cœur de Loire, fibrage des zones d'activités) et le réseau FTTH de Lormes.

Le budget principal paie les agents de Nièvre Numérique, sauf ceux affectés au budget annexe pour les réseaux de 2^{ème} et 3^{ème} générations.

Fonctionnement

Dépenses

LIBELLES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	PREVISIONNEL 2026
Personnel	611 347,35 €	696 437,83 €	755 219,82 €	613 128,23 €
Charges à caractère général	184 699,64 €	291 234,25 €	220 205,24 €	332 224,09 €
Charges de Gestion Courante	640 249,93 €	51 367,75 €	50 316,80 €	95 155,00 €
Charges projets européens	613 020,50 €	25 287,02 €	40 027,48 €	96 800,00 €
Charges financières (chapitre 66)			0,00 €	
Charges exceptionnelles			0,00 €	2 000,00 €
Dépenses de fonctionnement hors projet européen	823 276,42 €	1 013 752,81 €	985 714,38 €	945 707,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 436 296,92 €	1 039 039,83 €	1 025 741,86 €	1 042 507,00 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal atteste d'une stabilité. Elles s'articulent autour de trois postes principaux :

- **Les dépenses de personnel** : Les charges de personnels représentent 73 % des dépenses de fonctionnement en 2025, et nous prévoyons une baisse de 19 % en 2026, puisque la rémunération du personnel affecté au réseau figure cette année sur le budget annexe. Est prévu la création d'un poste d'adjoint au responsable administratif et financier en prévision du prochain départ à la retraite de l'actuel titulaire.
- **Les charges à caractère général** représentent 21 % des dépenses en 2025. Elles se composent au titre de cet exercice des achats de fluides (électricité, eau, frais communications ...), des frais de télécommunications, de gestion électronique des documents, des déplacements et de location des véhicules de services et la communication. L'augmentation conséquente prévue en 2026 (+50 %) correspond à l'engagement des projets européens sur l'IA, la Civictech et le numérique responsable (+53 k€), des frais pour l'évolution du site internet (+10 k€) et la prise en charge de formations (+23 k€).
- **Les charges de gestion courante** représentent 4 % des dépenses de fonctionnement en 2025. Elles sont en augmentation en 2026 avec la prise en charge d'une partie de la Prévoyance et de la mutuelle des agents, le versement de participation pour le soutien aux usages (+10 k€) et l'affectation des abonnements au cloud (19 k€).

Recettes

LIBELLES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
Produits services domaines ventes diverses	37 343	38 375	39 056	88 395
Atténuation de charges	902	4 555	82	0
Dotations et participations	1 283 327	614 965	735 116	807 465
Département	311 865	311 432	310 943	309 534
EPCI	126 074	175 800	180 381	206 356
Agglomération Nevers)	66 421	70 182	70 317	69 017
INTERREG TOTAL	742 967	57 552	173 476	222 558
FEDER *INTERREG Nièvre Numérique	129 947	57 552	173 476	222 558
FEDER INTERREG Partenaires	613 020			
Autres produits de gestion courante	178 702	132 126	355 238	68 054
RECETTES DE FONCTIONNEMENT HORS PROJETS EUROPEENS	757 307	732 469	956 016	741 356
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 500 274	790 021	1 129 491	963 914

Les recettes de fonctionnement sont en baisse en 2026, du fait de l’absence de remboursement du BA des agents affectés au déploiement du réseau FTTH.

Les recettes de fonctionnement liées aux projets européens sont en légère hausse cette année du fait du décalage de subvention que l’on aurait dû recevoir en 2025. Avec trois projets européens engagés, les recettes de fonctionnement de Nièvre Numérique sont abondées de 150 k€ en moyenne chaque année.

Investissement

Dépenses

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
Subvention éqpt	11 800	12 000	30 000	
Immobilisations incorporelles	15 788	18 968	5 482	40 218
Immobilisations corporelles	36 522	86 405	7 222	89 736
Total	64 110	117 373	42704	129 954

Les dépenses d’investissements sont en augmentation avec des travaux d’aménagements de nos locaux en showroom à l’occasion des 20 ans de Nièvre Numérique et du lancement du RIP 3G et de la relance du programme wifi Nièvre (+28 k€).

Recettes

LIBELLES	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
FCTVA	126 747	10 769	2 710	5 000
FEDER	43 657			
Communautés de communes		22 000	22 000	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	170 405	32 769		5 000

Les recettes d'investissement sont constituées par le FCTVA.

III – Le budget annexe

Le budget annexe (SPIC) a pour objet la réalisation du réseau de la fibre optique jusqu'à l'usager, dans le cadre de la DSP et du lancement du réseau d'objets connectés.

Pour la fibre optique, Nièvre Numérique réalise les travaux de déploiement et une fois terminés, les prises FTTH sont remises en affermage au délégataire pour son exploitation et sa commercialisation. Le délégataire verse chaque année une redevance d'affermage.

Le même modèle est envisagé pour le déploiement du réseau d'objets connectés qui sera remis au futur délégataire fin 2026.

Il est prévu la rémunération de 4 agents au cours de l'année 2026 sur ces missions.

Fonctionnement

Dépenses

Libellés	CA 2023	CA 2024	Ca 2025	Prévisionnel 2026
Personnel	141 783	99 404	223 694	277 840
Charges à caractère général	684 115	733 524	444 577	893 543
Charges de gestion courante			0	2 500
Charges financières	130 181	143 310		0
Charges exceptionnelles	18 153	34 820	16 231	35 000
Dépenses de fonctionnement	974 232	1 011 059	684 503	1 208 883

Les **frais de personnel** sont en hausse avec la prévision du recrutement d'un(e) chargé de mission Data pour la gestion des données issues du réseau d'objets connectés.

On note une forte croissance des prévisions des **charges à caractère général** dues aux redevances pour occupation des infrastructures de génie civil de Orange, SIEEEN, ENEDIS et d'occupation du domaine public (+175 k€). Ces charges seront remboursées à l'Euro/l'Euro par notre exploitant.

En dépenses nouvelles, nous prévoyons les charges de fonctionnement du réseau d'objet connecté (+325 k€) qui commencera à fournir ses premières données.

Sont aussi programmées les études engagées en 2025 mais non réglées (renouvellement de la DSP NiverTel).

Les **charges exceptionnelles** concernent les pénalités et intérêts moratoires liés aux travaux du réseau FTTH.

Libellés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
Vente de produits fabriqués et prestations		429 834	143 009	
Autre produit de gestion courante	2 568 403	3 475 143	2 737 739	2 179 175
<i>Redevance</i>	2 499 990	3 080 672	2 073 247	2 060 000
<i>Remboursement charges</i>	68 413	394 472	664 492	119 175
Produits exceptionnels	88 000			
Autres produits de services	35 081			
recettes de fonctionnement	2 691 485	3 904 977	2 880 748	2 179 175

Nous pouvons noter une baisse des recettes de fonctionnement liées au remboursement d'une partie des charges engagées pour l'utilisation d'infrastructures tierces (GC BLO, redevances ENEDIS...).

Les ventes de produits correspondant à l'utilisation de notre réseau par d'autres opérateurs d'infrastructures et n'ont pas été programmées en 2026 faute de visibilité.

Les redevances

Les charges de la vie du réseau et de raccordements doivent être couvertes par les redevances perçues pour l'exploitation du réseau.

Conformément à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit de la Nièvre, la SPL BFC Numérique s'acquitte d'une redevance au profit de Nièvre Numérique en contrepartie des ouvrages qui sont mis à sa disposition.

Cette redevance est composée d'une part fixe, décomposée en 2 éléments R1 et R2, et d'une part variable R3.

Depuis 2025 il n'y a plus de redevances R1 versées par BFC fibre lors de la remise de nouvelles prises en exploitation.

La composante R2, d'un montant unitaire de trente-deux euros et trente centimes (32,30 €) est versée annuellement pour chaque Ligne FttH remise au concessionnaire. Elle représente un versement de 1,4 M€ par an jusqu'à la fin de la DSP.

La composante R3 de la redevance est calculée par l'application d'un taux de 14,8 % du chiffre d'affaires annuel HT du concessionnaire provenant de la commercialisation des services d'accès. Un montant de 44 k€ est retiré de cette redevance pour contribuer aux charges de structure et de fonctionnement de la SPL BFCN.

Les produits reçus par le délégataire, BFC Fibre, proviennent essentiellement de la location du réseau auprès des opérateurs commerciaux. Nièvre Numérique ne dispose pas de marge de manœuvre pour ajuster les tarifs de location de son réseau aux spécificités de la concession. En effet, les conditions tarifaires d'accès des opérateurs commerciaux aux réseaux ouverts au public à très haut débit en fibre optique sont régulées au niveau national par l'ARCEP pour être objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées.

Outre le mode locatif, l'accès des opérateurs commerciaux au réseau est également possible en cofinancement. La structure des produits reçus par la société BFC Fibre a évolué par rapport au plan d'affaire initial avec la modification de la stratégie de ces opérateurs s'orientant davantage vers un cofinancement des investissements en un one-shot plutôt que de la location lissée sur la durée du contrat. Cela a un impact sur les redevances perçues annuellement par Nièvre Numérique qui peuvent varier énormément d'une année sur l'autre en fonction de la part de cofinancement des opérateurs.

Nous estimons une redevance R3 à 9 M€ jusqu'en 2035 soit une R3 lissée de 0,9 M€/an.

Soit au total une redevance de 2,3 M€ HT/an.

Les redevances permettent ainsi de couvrir les dépenses prévisionnelles de la vie du réseau.

Investissement

Dépenses

Libellés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
Immobilisations corporelles	11 887	385 586	827 925	584 500
Immobilisations incorporelles	822 057	689 280	829 410	2 192 488
Immobilisations en cours	8 157 534	834 084	18 048	300 000
Subvention d'investissement			42 282	
Dépenses d'investissement	8 991 477	1 908 951	1 717 665	3 076 988

Les **immobilisations en cours** correspondent à une provision pour le paiement du Décompte Général Détaillé (DGD) du programme de travaux fibre.

Les **immobilisations corporelles** correspondent au solde des frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux fibre (+200 k€), à notre participation aux raccordements des clients FTTH (+380 k€).

Les **immobilisations incorporelles** en très forte augmentation correspondent au marché de travaux pour la vie du réseau, aux travaux pour les raccordements longs ou complexes et aux travaux pour le réseau d'objets connectés.

-Reliquat fin de travaux FTTH

Le déploiement du réseau étant terminé, Nièvre Numérique finalise les contrôles des derniers DOE à être livrés et le Décompte Général Définitif avec l'entreprise travaux. Le MOE Kube effectue sa mission de contrôle de ces DOE.

Ainsi pour l'année 2026 le dernier montant pour cette fin de projet s'élèvera à 805 K€ HT.

-Vie du réseau

En application des stipulations de la Convention de DSP avec la SPL BFCN, il appartient à Nièvre Numérique de réaliser divers travaux sur le Réseau exploité par son délégataire. Le 30 mars 2023, ces travaux dits de « vie du réseau » ont été confiés par le biais d'un accord cadre attribué au groupement d'entreprises « RESONANCE/BBF ».

Ces travaux concernent :

- Mission d'extension du réseau en exploitation,
- Mission de désaturation d'effacement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non,
- Mission de dévoiement d'ouvrages du réseau, coordonnés ou non,
- Mission de déplacement d'ouvrages du réseau,
- Mission de conventionnement d'opérateur d'immeuble non conventionné lors du déploiement des opérations de construction du réseau FTTH,
- Mission de réalisation des travaux immeubles consécutifs de l'obtention de ce conventionnement,
- Mission de réalisation ou de réparation d'infrastructure souterraine ou aérienne,
- Mission d'analyse / identification des réseaux clients (tronçons de réseaux entre le PBO et le PTO, nommé D3) et réalisation des travaux,
- Mission d'étude et de réalisation de pré-câblage de projets immobiliers type lotissement, immeuble ou locaux individuels.

Nous estimons les travaux de vie du réseau à hauteur de 1,76 M€ pour l'ensemble de la période 2027-2031.

-Résilience du réseau FTTH

Le changement climatique, en augmentant la fréquence et l'intensité des épisodes extrêmes (tempêtes, inondations, canicules, etc.) fragilise les réseaux en même temps qu'il les rend indispensables.

Par exemple, la canicule de l'été 2020 a nécessité des mesures urgentes de gestion de crise sur la tête de réseau, enregistrant des températures supérieures aux normes.

Plus récemment, plusieurs nœuds de communication des réseaux télécoms en fibre optique ont fait l'objet d'une attaque conséquente fin juillet 2024. Malgré la redondance de ces autoroutes de l'information, un certain nombre de conséquences se sont fait immédiatement sentir chez plusieurs opérateurs : lignes téléphoniques fixe et mobile sans réponse, délais d'acheminement des courriels, ralentissement de l'affichage des sites web, etc.

La résilience de nos réseaux est devenue un enjeu prioritaire pour nos territoires, nos services publics et l'ensemble des Français.

Cette nouvelle donne doit être prise en compte même si l'infrastructure du réseau de Nièvre Numérique comporte déjà des éléments structurants au regard de la résilience :

- L'ensemble des câbles de transport est enterré, seul 37 % du réseau est en aérien ;
- Quasiment l'ensemble des câbles 144FO de distribution est enterré. (excepté une portion à Cercy-la-Tour jugée très onéreuse) ;

- Il y a séparation physique entre NRO indoor et chaque PM (pas de regroupement des PM dans des locaux), ce qui réduit un risque de vandalisme « massif » ;
- Le risque inondation ne concernant que 2 NRO a été intégré.

Ces choix techniques lors de la conception du réseau apportent d'ores et déjà un niveau de résilience intéressant.

Nièvre Numérique a réalisé début 2025 une étude aboutissant à l'élaboration et validation d'un schéma de résilience du réseau, nécessitant des actions courts terme et d'autre à plus long termes. Nous prévoyons une dépense de 1,825 M€ pour la période 2026 à 2031 inclus pour une mise à niveau du réseau sur les items suivants :

SYNTHESE BUDGET 2026-2031	
Poste	BUDGETE TTC
Enfouissement de cables aérien :	991 926 €
Séparation de cable de transports mutualisés	409 217 €
Systèmes anti-voiture bélier protection NRO	9 600 €
Sécurisation de tampon de chambre LxT	230 580 €
Réhausse de PM en zone inondable	60 000 €
Doublement batteries NRO zone inondable	10 080 €
Doublement batteries NRO stratégique	5 040 €
Mur étanchéité NRO inondable	96 000 €
Traitement collecte Cosne	12 674 €
Bouclage collecte activée	- €
TOTAL	1 825 117 €

Pour 2026 nous prévoyons d'engager une première phase de travaux pour un montant de 293 k€ HT.

-Raccordements complexes

Un raccordement complexe est lié à l'absence (câble télécom en pleine terre) ou la détérioration de fourreau dont on ne connaît pas le propriétaire entre le PBO et la maison de l'habitant ayant commandé une offre à un FAI.

Il n'est concrètement détecté qu'au moment du raccordement par le technicien de raccordement qui constate l'impossibilité de réaliser le raccordement. Le raccordement est stoppé. La main revient à Nièvre Numérique pour réparer l'infrastructure pour permettre la finalisation du raccordement ensuite.

Ces raccordements sont coûteux car ils nécessitent de créer l'infrastructure manquante ou de réparer l'infrastructure défectueuse. Des opérations de Génie-Civil sont souvent à prévoir.

Les situations se présentent quelles que soient les longueurs des raccordements, sachant qu'un raccordement long pourrait présenter une probabilité plus importante de se transformer en raccordement complexe. Mais nous n'avons aucune statistique utilisable sur cet aspect.

L'AVICCA estime que le taux de 2 % de raccordements complexes envisagé par l'Etat ne serait pas suffisant et qu'il faudrait à minima envisager 3 % à 5 % des raccordements comme complexes, sans pour autant avoir de méthode de calcul fiable.

Nous avons en visibilité quelques cas unitaires qui nous sont remontés, mais c'est probablement la partie émergée de l'iceberg.

Nous avons estimé le potentiel de logements impactés à 295 (hypothèse conservatrice) pour un coût de 695 k€ HT. Nous programmons 65 k€ en 2026.

Réseau d'objets connectés

Le comité syndical du 11 septembre 2024 a validé le principe d'une expérimentation sur une zone pilote à partir de fin 2025 d'un réseau d'objet connecté de type LORAWAN.

Nièvre Numérique a lancé une consultation pour deux marchés :

- Le premier pour le déploiement, l'exploitation, la pose d'objets connectés, et la mise à disposition d'un cœur de réseau, attribué à la société AXIONE,
- Le second pour la fourniture d'une plateforme applicative associée à ce réseau, attribué à la société KUZZLE.

Ces 2 marchés s'achèveront début 2027, date à laquelle ce projet sera confié au futur délégataire du RIP3G qui le développera sur l'ensemble du territoire.

Durant l'année 2026, Nièvre Numérique espère déployer environ 70 passerelles pour atteindre l'objectif de couverture pilote du Nord-Ouest du département et quelques communes candidates. Se pose aussi la reprise et complétude du réseau de Nevers agglomération.

Nous estimons les travaux à hauteur de 968 K€ HT pour l'achèvement du déploiement du réseau d'objets connectés pour l'année 2026.

Recettes

Libellés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévisionnel 2026
Chapitre 13	14 510 910	2 613 755	1 372 519	300 000
<i>Etat</i>	8 071 151	2 348 006	356 150	
<i>Région</i>	3 236 331	265 750	662 121	300 000
<i>Feder</i>	2 218 241			
<i>Département</i>				
<i>Epci</i>	985 188		354 247	
Immobilisations en cours				
Emprunt	5 000 000			
Recettes d'investissement	19 510 910	2 613 755	1 372 519	300 000

Les recettes correspondent à la subvention du Conseil Régional pour le déploiement du réseau d'objets connectés.

IV- Plan pluriannuel d'investissements

	TTC	2026	2027	2028	2029	2030	2031
RESEAU OBJET CONNECTES		1 162 792					
MOE (KUBE)		240 000					
DGD TRAVAUX		360 000					
VIE DU RESEAU		967 131	352 000	352 000	352 000	352 000	352 000
RESILIENCE		351 663	193 697	356 724	279 864	279 864	363 304
T FONCIERES		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
FON GFU maintenance			102 500	102 500	45 500	45 500	45 500
BFC FIBRE frais hébergement		7 856	9 928	9 928			
RACCORDEMENTS COMPLEXES		78 560	120 000	132 000	168 000	216 000	120 000
RACCORDEMENTS LONGS		53 079	56 417	56 417	56 417	56 417	56 417
BFC RACCORDEMENT		456 593	456 593	456 593	456 593	456 593	10 000
TOTAL		3 681 674	1 295 135	1 470 162	1 362 374	1 410 374	951 221

	Montant Percu	A percevoir					
	2018-2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Redevance SPL	12 130 059	2 472 000	2 760 000	2 760 000	2 760 000	2 760 000	2 760 000
Crédit TVA	- 2 318 415	201 612	-335 811	-298 306	-325 104	-224 938	-301 463
FSN			550 000	500 000	553 000		
Total	9 811 644	2 673 612	2 976 216	2 963 722	2 989 925	2 535 062	2 458 537
Résultat	9 811 644	-1 008 061	1 681 081	1 493 560	1 627 551	1 124 688	1 507 316

Il résulte de ces éléments un résultat cumulé prévisionnel de 13,8 M€ à l'horizon 2031 hors charges de fonctionnement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- De prendre acte des principales orientations fournies à ce stade de la préparation budgétaire 2026 et qui sont soumises à examen.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

